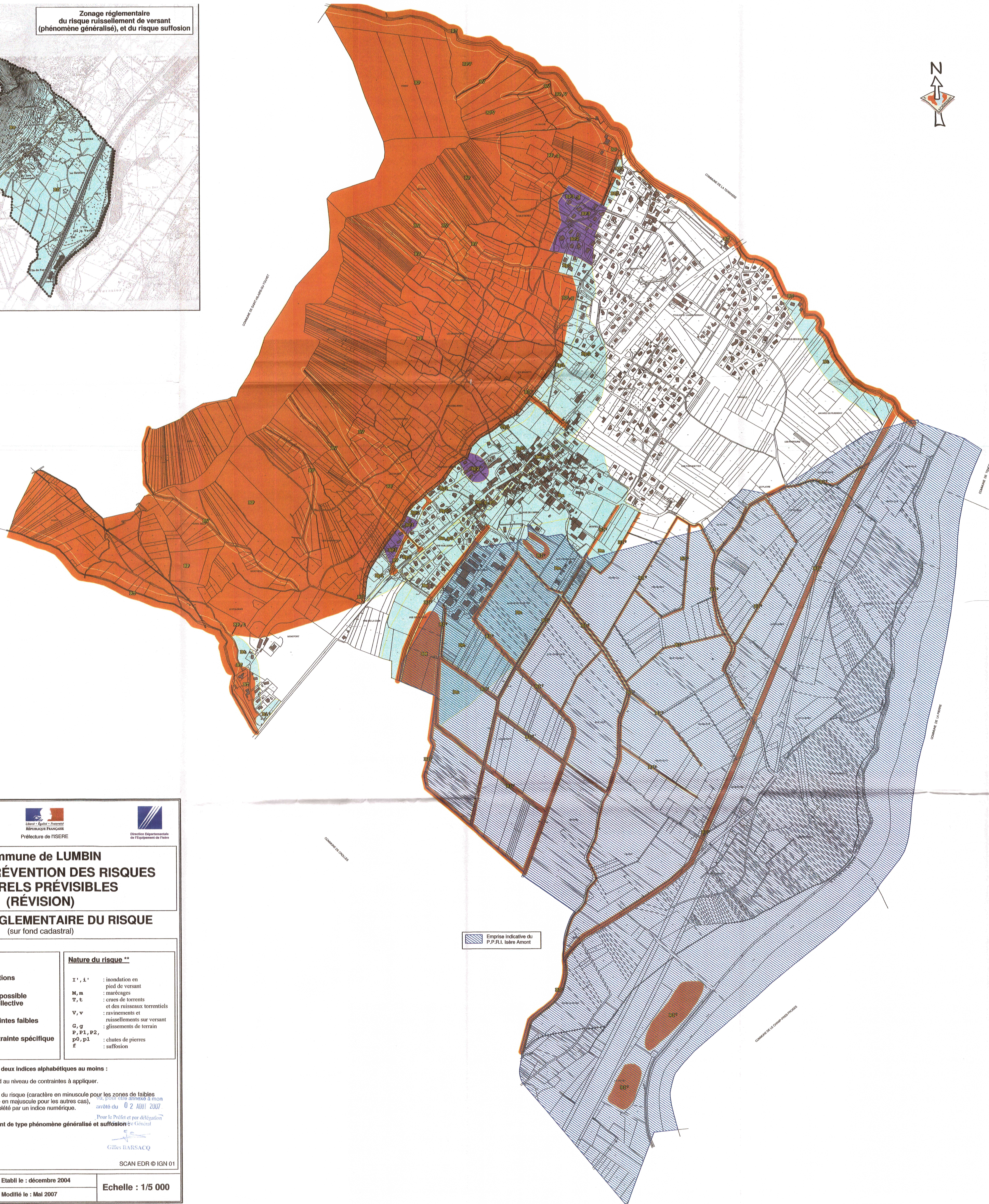
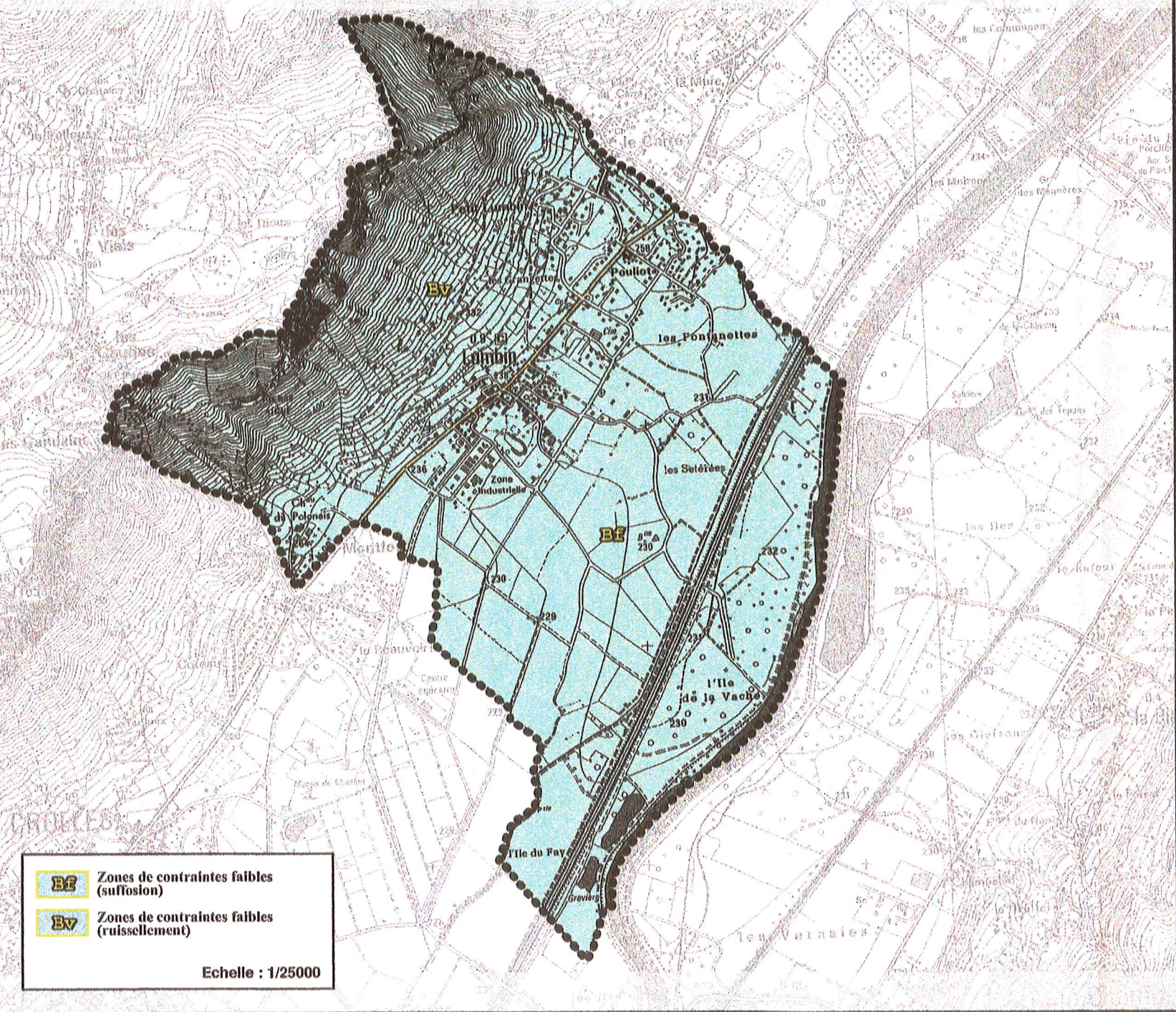


Zonage réglementaire
du risque ruissellement de versant
(phénomène généralisé), et du risque suffosion



Commune de LUMBIN
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions**
- Zones de projet possible sous maîtrise collective**
- Zones de contraintes faibles**
- Zones sans contrainte spécifique**

Nature du risque **

- I', i'** : inondation en pied de versant
- M, m** : marécages
- T, t** : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- V, v** : ravinements et ruissellements sur versant
- G, g** : glissements de terrain
- P, P1, P2, p0, p1** : chutes de pierres
- f** : suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion voir encart au 1/25 000

Merlon pare-bloc
Limite communale

Gilles BARSACQ

SCAN EDR © IGN 01

Réalisation : RTM38
Édition : ALPGEORISQUES

Établi le : décembre 2004
Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1/5 000